

Instruction.—Le programme d'instruction émane du Quartier général de l'Armée. L'officier général commandant chaque Région met le programme à exécution dans sa Région, à l'exception de l'instruction donnée aux écoles de l'Armée et aux écoles de corps qui relèvent directement du Quartier général. En 1960, les dépôts régimentaires, les unités et les écoles de corps ont dirigé l'instruction élémentaire de 4,495 recrues et l'instruction de corps des officiers et des hommes de troupe de l'Armée régulière; 7,019 militaires ont suivi les cours des centres d'instruction. Des examens d'aptitude comprenant des épreuves écrites et pratiques ont été tenus en vue de permettre aux officiers de l'Armée régulière et de la Milice d'acquérir les qualités requises pour passer aux grades de capitaine et major; 56 candidats ont réussi aux examens d'admission au Collège d'état-major de l'Armée canadienne et 16 ont fait de même pour le *Royal Military College of Science*. Au cours des mois d'hiver, tous les officiers des forces régulières ont pu suivre un cours en vue de parfaire leurs connaissances professionnelles. Des examens ont été tenus relativement au cours d'état-major de la Milice afin de permettre aux officiers de la Milice d'acquérir les aptitudes requises pour pouvoir remplir les fonctions de capitaine et de major au quartier général d'une Région ou dans un état-major. Des cours de compétence pour les sous-officiers subalternes ont été organisés sous la direction des commandants de Région. Les écoles de corps ont organisé des cours à l'intention des sous-officiers supérieurs, en conformité des normes d'instruction.

Les Régions et le Quartier général de l'Armée ont offert des cours de français et d'anglais que les militaires de tous grades ont pu suivre. Le Dépôt du Royal 22^e Régiment (division d'enseignement des langues) a organisé des cours de français d'une durée de six mois à l'intention des officiers et des sous-officiers instructeurs de langue anglaise. Certains soldats de langue française qui semblaient réunir les aptitudes requises pour devenir sous-officiers ont également suivi un cours d'anglais.

Des officiers de la Marine et de l'Aviation du Canada, ainsi que des officiers des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Pakistan, de l'Inde, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Turquie, de la Norvège, de la France et de l'Italie ont suivi des cours aux centres d'instruction de l'Armée canadienne.

L'instruction spécialisée se donne dans les écoles de corps et les unités. Lorsque la chose est possible, on recourt aux écoles civiles pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires. Les cours se conforment aux normes d'instruction appropriées à chaque spécialité. L'Armée crée de nouvelles spécialités lorsque l'évolution des techniques l'exige. Étant donné qu'elle a décidé de se servir de certains avions, l'Armée a créé certaines spécialités relatives à l'entretien des avions.

Le programme de formation des apprentis a été inauguré en septembre 1952 en vue de former des spécialistes militaires et de leur donner la formation scolaire requise pour accéder aux grades de sous-officier les plus élevés. Les conditions d'admission sont sévères, étant donné que les candidats doivent assimiler l'instruction scolaire et spécialisée et cultiver les qualités de chef qui sont essentielles aux sous-officiers supérieurs. En 1960, 502 autres apprentis ont été acceptés; 46 instructeurs civils étaient chargés de l'instruction scolaire de quelque 967 apprentis-soldats. Les crédits sont accordés par les autorités du ministère de l'Instruction publique de la province où les cours sont tenus. Les apprentis suivent les cours de l'une des spécialités suivantes: aide-technicien (artillerie de campagne), topographe, ingénieur de campagne, télégraphiste sans-filiste, technicien en matériel de radio, technicien en matériel de télétype et de chiffre, télétypiste, poseur de lignes, préposé au transport, commis d'administration, magasinier, commis-comptable, commis-magasinier, technicien en radio, mécanicien en électricité, mécanicien de véhicules à chenilles, technicien en armement et technicien en instruments. En outre, après avoir terminé leur formation d'apprentis, ceux qui se sont enrôlés dans le Génie royal canadien peuvent suivre des cours de menuisier, de maçon, de peintre, d'électricien, de dessinateur (architecture et génie), de dessinateur de matériel d'instruction et de conducteur-opérateur radio. Le programme d'instruction est bien équilibré afin de stimuler l'intérêt des apprentis. L'instruction mili-